

## Mouvement départemental

Le mouvement départemental est l'une des opérations administratives les plus importantes dans la carrière des professeurs des écoles. C'est elle qui détermine leur affectation à la rentrée : nature de la fonction, lieu d'exercice, niveau d'enseignement.

Alors que les règles départementales, fruit des négociations entre administration et élu-es du personnel, tenaient compte des situations géographiques disparates, le ministère a décidé de modifier en profondeur et pour toutes et tous les règles du mouvement.

La suppression de postes administratifs qui se poursuit dans les directions départementales ne permet plus de prendre en compte la situation de chaque enseignant, il faut toujours faire plus vite avec moins de moyens !

Et pourtant, un enseignant affecté au plus près de ses souhaits dans le cadre de la réglementation départementale est gage d'un meilleur investissement sur le poste obtenu. Cela, l'administration ne l'a pas compris !

La mise en œuvre des nouvelles modalités des mouvements départementaux s'est faite dans le chaos le plus total. Les règles ont évolué en cours de procédure. Ce qui n'a pas permis aux élu-es du personnel et à l'administration de donner des informations fiables aux participant-es. Les différents modules du logiciel ont été livrés dans les départements au fur et à mesure, certains l'ont été après les opérations de vœux des enseignant-es, le serveur a dysfonctionné dès les premiers jours d'ouverture... avec pour conséquences le report des CAPD d'affectation des personnels (certains connaîtront leur affectation après le début des vacances d'été), des erreurs de barème, des accusés de réception erronés voire intransmissibles...

Il est regrettable que le ministère se soit entêté et n'ait pas répondu à la demande des principales organisations syndicales de surseoir à ces nouvelles modalités et d'engager de nouvelles concertations.

L'investissement des personnels administratifs et des élu-es du personnel SNUipp-FSU (vérification et correction de centaines d'erreurs), ont permis de « limiter les dégâts ». Par ailleurs, le SNUipp-FSU a obtenu que dans chaque département des groupes de travail vérifient les barèmes et que les affectations issues de l'extension soient rediscutées pour permettre de meilleures affectations.

Cependant, l'insatisfaction est grande chez de nombreux-ses collègues lésé-es.

Le SNUipp-FSU a recueilli leurs réactions via une enquête en ligne et le manque de lisibilité des nouvelles modalités est dénoncé par plus de 75 % d'entre eux.

Sur l'ensemble des participant-es à l'enquête, plus de 85% soutiennent la demande du SNUipp-FSU pour que l'AGS soit un des éléments essentiels du barème. Par ailleurs, les évolutions souhaitées pour l'année prochaine sont la suppression des vœux larges (33%), la modification des éléments du barème (25%) et la redéfinition des zones départementales (19%).

Le SNUipp-FSU utilisera les résultats de cette enquête au cours des concertations avec le ministère sur le bilan de ce mouvement afin d'obtenir la modification de ces

nouvelles-modalités et une réécriture de la note de service respectueuse des droits et de la situation des personnels.